

## CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 13 novembre 2018 à 19h30 – Salle du Conseil

- Sont présents : Mme B. GREMAUD, Présidente.  
Mmes A. BATARDON, M. BESSAT, M. CHERBULIEZ,  
M.-L. DESARDOUIN, C.-F. MATTHEY et A. TAGLIABUE,  
Conseillères municipales,  
MM. S. BARTOLINI, L. BERNHEIM, J. CHARLES, O. DUC, C. HUTZLI,  
J.-J. IMBERTI, J. JOUSSON, S. KAPANCI, J.-M. MARTIN, M. MÜLLER,  
F. ODIN, S. PATEK, A. PAUTEX, B. PINGET, C. ROBERT,  
T. SCHAFFHAUSER A. VOUILLOZ et S. ZANICOLI,  
Conseillers municipaux.
- Y assistent : M. R. GAVILLET, Maire  
Mme M. ROSTAN, vice-présidente  
Mme S. LUTHI, membre  
Mme P. LIPAWSKY, secrétaire générale  
Mme A. GALIOTTO, secrétaire générale adjointe

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Construction d'un immeuble sur la parcelle n°3501, chemin des Rasses 82 – Pétition.
5. Régularisation et uniformisation du stationnement sur le domaine public communal et des parkings de l'Uche et du Grand-Donzel (prop. N°18.05) – Rapports de la commission d'aménagement du territoire et environnement du 18 octobre 2018 et de la commission des finances et sécurité du 6 novembre 2018.
6. Projet de budget et plan des investissements 2019 (prop. n°18.08) – Rapports de la commission des finances et sécurité du 6 novembre 2018 – Délibérations.
7. Propositions du Conseil administratif - Contribution au Fonds intercommunal pour le développement urbain - FIDU (prop. n°18.09).
8. Propositions des Conseillers municipaux.
9. Questions et divers.

**La présidente** ouvre la séance.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018.

**M. SCHAFFHAUSER** note qu'en page 9, son intervention n'a pas été retranscrite. Elle concernait le fait que l'AIP a participé aux côtés de l'AIV à la récolte des signatures dans le cadre de la pétition pour le maintien de la Poste de Vessy.

*Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité – 24 oui.*

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente** mentionne le courrier des Espaces publics pour l'intégration (EPI), lequel remercie Veyrier pour sa précieuse collaboration à l'occasion des Automnales.

**La présidente** mentionne le courrier de M. Jean-Pierre Lavergnat, dans lequel il propose de mettre à disposition une bande de terre en bordure du chemin des Marais afin de servir de parking aux abords de l'arrêt des TPG. Cette lettre a été transmise au Conseil administratif.

**M. GAVILLET** précise que le Conseil administratif a répondu à cette lettre.

**La présidente** mentionne la réponse de la Poste suite à l'envoi de la pétition de l'AIV et de l'AIP. Une copie sera distribuée aux Conseillères et Conseillers municipaux.

**La présidente** mentionne l'invitation au colloque d'automne «Urbanisme et aménagement d'espaces publics» par la Coordination des villes de Suisse romande, adressée à tous les élus. Un formulaire pour les inscriptions est transmis aux membres du Conseil municipal.

**La présidente** mentionne la pétition concernant la construction d'un immeuble sur la parcelle 3501, sujet qui sera par ailleurs traité au point 4 de l'ordre du jour de la présente séance.

**La présidente** donne ensuite lecture d'une lettre de M. C. Buchwalder qui appuie cette pétition.

## 3. Communications du Conseil administratif.

a) **M. GAVILLET** informe des manifestations à venir. La course du Walking aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2018. A l'espace culturel de La Mansarde aura lieu le concert du Duo Acordiano le 18 novembre 2018 à 17h30, suivi par l'exposition de peinture et sculpture de Monica Terrani et Luca Mommarelli du 24 novembre au 9 décembre. A l'église de Veyrier, le concert de Léo Tardin le 25 novembre à 17h30 et celui de l'Avant avec l'orchestre de chambre Praeclassica le 8 décembre à 20h00.

b) **M. GAVILLET** informe que la réponse concernant l'étude des différents modes de gestion de la crèche des Etournelles sera transmise au Conseil municipal lors de la séance du 11 décembre 2018.

c) **Mme LUTHI** indique que la réponse au postulat «Processus d'attribution des marchés publics par la commune de Veyrier» distribuée ce soir, précise que la commune utilise les dispositions de la législation cantonale en la matière, soit l'Accord intercantonal sur les

marchés publics (AIMP – L6 05) et le règlement sur la passation des marchés publics (RMP – L6 05.01). On y trouve également le fil rouge en schéma de la vie d'une procédure en page 4, ainsi que la directive du Conseil administratif relative à l'engagement des dépenses dont la dernière adaptation date du 5 juillet 2018. Un exemple de procédure illustré par le projet de "Mise en séparatif du chemin Jules-Edouard-Gottret/Passage du Sabotier" a également été fourni. Si des questions relatives à ce document subsistent, elle propose d'en discuter en commission des constructions, avec l'aval de son président, évidemment.

- d) **Mme LUTHI** revient sur le projet Pictet, situé en bordure de la route Antoine-Martin, du côté gauche après le croisement avec le chemin de Place-Verte, en direction de Troinex, en lien avec l'autorisation de construire déposée et le recours contre cette autorisation (DD 110'693 - parcelle 3708 – Moser & Vernet). Ce projet de 18 appartements a été déposé en autorisation de construire en août 2017. Le Conseil administratif a fait une demande de modification en décembre 2017, estimant que la barre de front de 105 mètres de long présentait une rupture d'échelle avec l'environnement bâti situé dans le quartier du Champ-des-Bois. La commune a demandé des césures tant verticales qu'horizontales ainsi qu'un reformatage de la façade afin que le rendu soit moins de style «bâtiment administratif» que celui proposé par le projet. Dans le même temps, la commission d'architecture a fait des demandes tout à fait semblables à celles de la commune. Les modifications apportées par l'architecte en avril-mai 2018 n'ont pas été perçues comme suffisantes de la part du Conseil administratif, car elles ne répondaient pas aux demandes précitées en termes de césures et de revue de façade. Le Conseil administratif a donc rendu un préavis défavorable en juin 2018. Par contre, la commission d'architecture a préavisé favorablement le projet, en estimant que l'échelle du bâtiment était en corrélation avec la pénétrante de Pinchat. L'Office des autorisations de construire a délivré l'autorisation de construire pour ce projet en septembre 2018. La commune a déposé un recours le 15 octobre 2018 auprès du Tribunal administratif de première instance. Certains voisins situés derrière cette parcelle ont fait de même. En résumé, les griefs exposés dans le recours sont les mêmes que dans les différents préavis communaux, à savoir une rupture d'échelle qui contredit les articles 58 et 59 de la LCI. L'avocat a également soulevé la problématique des préavis de la commission d'architecture en contradiction l'un avec l'autre. Des griefs moins graves, mais néanmoins importants, ont été énumérés, en particulier les conditions non respectées pour les dérogations de l'Ordonnance pour la Protection contre le Bruit routier (OPB).
- e) **Mme LUTHI** a le plaisir d'annoncer que, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> étape du Grand-Salève, l'autorisation d'exploiter la partie culturelle du nouvel espace communal a été délivrée le 4 octobre dernier. Les sociétés utilisatrices ont pu emménager dans ces nouveaux locaux durant les vacances d'octobre et débuter leurs activités dès le 29 octobre 2018. En ce qui concerne la partie sportive, soit la piscine et le fitness qui seront exploités par la société Harmony, l'autorisation d'exploiter a été délivrée le 24 octobre 2018. La date d'ouverture officielle n'a pas encore été communiquée par la société Harmony.
- f) **Mme LUTHI** informe que le service des routes et des espaces verts a remporté la troisième place du Concours des communes fleuries dans la catégorie 10'001 à 15'000

habitants. Au nom du Conseil administratif, elle félicite la collaboratrice et les collaborateurs de ce service.

**M. SCHAFFHAUSER** félicite à son tour le service des routes et espaces verts pour son travail, mais déplore que l'effort de fleurir la commune ne s'étende pas à sa partie pinchatoise.

- g) **Mme LUTHI** répond à une question de Mme CHERBULIEZ au sujet des déchets sauvages à côté du parking à vélos de l'école de Pinchat. Une déchetterie enterrée a été installée de l'autre côté de la rue et les poubelles aux abords de l'école ont donc été enlevées. Une information sera mise en place sous la forme d'un écriteau afin d'inciter la population à utiliser cette nouvelle déchetterie.
- h) **Mme LUTHI** répond à une question de M. ODIN concernant la mise en place de bancs aux abords du biotope de Pinchat. Le projet en question est une collaboration avec les services de l'Etat qui est propriétaire du lieu, et une demande doit donc leur être soumise dans un premier temps. Par ailleurs, une installation de ce type n'est pas favorisée dans un environnement qui met en avant la biodiversité et la protection des espèces. Enfin, des bancs sont déjà installés tout le long du chemin qui se trouve à l'entrée du biotope.
- i) **Mme ROSTAN** répond à une question de M. IMBERTI concernant les vols de drones. Le site de l'Etat de Genève donne toutes les informations nécessaires relatives à leur utilisation. On y trouve les réglementations en vigueur, ainsi que les restrictions liées au vol de drones. Des règles spécifiques sont par ailleurs indiquées pour protéger le patrimoine naturel, soit les zones agricoles. Un dossier intitulé «Drones – Vision de la République et canton de Genève» est également disponible sur cette page.
- j) **Mme ROSTAN** informe que la proposition de M. Jean-Pierre Lavergnat, qui portait sur l'installation d'un parking P+R sur la parcelle 10086, au chemin des Marais, a reçu une réponse négative du Conseil administratif, cette parcelle étant en zone agricole.
- k) **Mme ROSTAN** informe que le Conseil administratif a reçu une réponse de l'Office cantonal des transports concernant la sécurisation des passages pour piétons à la route de Veyrier. L'OCT étudie la possibilité d'installer un feu à la hauteur de la promenade des Quatre-Fontaines et de limiter à 50 km/h le tronçon chemin de Pinchat/giratoire à la hauteur de la route de Vessy.
- l) **Mme ROSTAN** répond à une question de M. DUC concernant les pots de fleurs et les cailloux entreposés au chemin de Sierne, côté Conches, en précisant que ces éléments sont légaux car installés sur le domaine privé et par conséquent, non soumis à autorisation.

#### 4. Construction d'un immeuble sur la parcelle n°3501, chemin des Rasses 82 – Pétition

**M. JOUSSON** remercie, au sujet de la stratégie de développement de la zone 5, les membres de la commission ad hoc du Plan directeur communal de l'ambiance sereine et sérieuse qui y

règne, et plus particulièrement son président, M. BARTOLINI, de son impartialité, ainsi que de la vision d'intérêt général qu'il met en avant lors des débats face à la densification galopante et bien souvent anarchique de la commune. Le compte-rendu que les Conseillers municipaux ont reçu est un condensé de six séances de commission qui fait souvent référence à des points du document de base qui n'a pas été distribué et qui peuvent par conséquent paraître quelque peu obscurs. Ce compte-rendu a été transmis au Conseil administratif il y a deux semaines afin que ce dernier puisse, avec ses mandataires, transcrire les dernières modifications et transmettre aux membres du Conseil municipal le document dans sa version finale. Visiblement, deux semaines n'ont pas été suffisantes pour apporter les corrections nécessaires. Il faut toutefois savoir que la zone 5 représente, à Veyrier, 85% de sa surface constructible. Sa densification est donc d'une importance capitale. Importante pour l'environnement avec l'imperméabilisation du sol qu'elle génère ; importante pour la mobilité avec l'engorgement des petites dessertes ; importante pour la démographie car elle entraînera inévitablement un besoin en nouvelles salles de classe dans les trois établissements scolaires existants ; et enfin, importante pour la fiscalité et les charges qu'elles génèrent. La stratégie de densification discutée et approfondie au sein de la commission part d'un postulat simple : pour obtenir la dérogation de densité accordée par le Conseil administratif ou le Conseil municipal suivant la taille de la parcelle, le promoteur, l'architecte ou le propriétaire doivent céder quelque chose à l'intérêt général. Mais si les concessions du requérant, telles que servitude, éco-point, indice de verdure, obligation de respecter la charte environnementale, etc., et ce qui peut être accordé par la commune en terme de densité supplémentaire, est relativement simple à mettre en œuvre, la question de l'intégration d'un nouveau gabarit dans l'environnement bâti demeure souvent problématique. Cette question a été débattue lors de plusieurs commissions. Il n'a pas été simple de répondre à des questions essentielles telles que R+1 et R+2. Finalement, la commission a admis que le gabarit des nouvelles constructions devait être en harmonie avec son bâti environnant, reprenant les termes exacts de la loi. Pour les parcelles en contact direct avec la zone agricole, il a été admis que le gabarit de R+1 soit un maximum. L'autre point qui a été admis sur l'ensemble de la commune est que l'attique supplémentaire, R+2+A, soit totalement proscrit, les demandes d'autorisations avec attique étant par ailleurs très marginales. La pétition qui est soumise ce soir reprend une nouvelle fois cette problématique des gabarits à R+2, et appuie son argumentaire sur la désharmonie du projet avec le bâti environnant. La question est légitime et cette demande d'autorisation est un cas d'école pour la stratégie de densification de la commune de Veyrier. Un projet de construction à trois niveaux, dans un environnement de maisons à un ou deux niveaux, dont certaines sont récentes, voire en cours de construction, doit être l'occasion de préciser ce que la commune entend par la notion «d'harmonie avec l'environnement bâti». Ce débat doit avoir lieu en commission et doit permettre d'évaluer la pertinence du texte rédigé pour la stratégie de densification de la zone 5. Par ailleurs, le document final sur la stratégie de densification de la zone 5 n'ayant pu être distribué, les trois propositions suivantes sont soumises à l'approbation du président de la commission du PDCom. Tous les membres du Conseil municipal doivent pouvoir assister aux premières trente minutes de la prochaine commission du PDCom afin de se voir présenter brièvement la stratégie de densification élaborée en commission dans sa version finale. La demande d'autorisation DD111-928, liée à la pétition, doit pouvoir être analysée dans le cadre du PDCom, au travers du document final de la stratégie de densification de la zone 5. Un immeuble de trois étages comprenant cinq logements sur 1'200 m<sup>2</sup> de surface parcellaire, dans un environnement particulier, doit pouvoir

représenter un argument de poids pour le texte de la pétition. La pétition adressée au Conseil municipal doit être renvoyée au Conseil administratif afin que ce dernier puisse s'appuyer sur les remarques émises par la commission pour répondre aux pétitionnaires.

**Mme BESSAT**, en tant que membre de la commission du PDCOM, remercie M. JOUSSON pour son intervention et informe que le groupe socialiste souhaite renvoyer la pétition en commission et ensuite au Conseil administratif, dans l'idée d'un préavis défavorable.

M. BARTOLINI indique que le groupe PLR propose également le renvoi de la pétition à la commission du PDCOM.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 24 oui.*

*Le renvoi en commission ad hoc du Plan directeur communal est accepté à l'unanimité – 24 oui.*

#### **5. Régularisation et uniformisation du stationnement sur le domaine public communal et des parkings de l'Uche et du Grand-Donzel (prop. N°18.05) – Rapports de la commission d'aménagement du territoire et environnement du 18 octobre 2018 et de la commission des finances et sécurité du 6 novembre 2018.**

**M. HUTZLI** indique que la commission d'aménagement du territoire et environnement demande au Conseil administratif de retirer la proposition 18.05 et de présenter de nouveaux projets plus simples, qui séparent la thématique du stationnement de celle du parking.

**M. ZANICOLI** indique que le groupe Veyrier-Ensemble est satisfait des conclusions des commissions d'aménagement et des finances sur cette proposition. En effet, diviser la proposition N°18.05 traitant à la fois d'une problématique d'aménagement de surface des parkings et de la vision à long terme du stationnement le long des routes communales est une excellente solution. Le groupe Veyrier-Ensemble accepte donc les deux rapports ainsi que leurs recommandations, et demande au Conseil administratif de revenir avec de nouvelles propositions séparées par lieu et thématique.

**M. PAUTEX** remercie en préambule M. HUTZLI de son rapport exhaustif. Il indique que le 19 juin dernier, le Conseil administratif avait proposé ce projet ambitieux comportant trois points, certes reliés, mais néanmoins générant des problématiques très distinctes. Le PLR, soutenu par d'autres partis, avait émis le souhait que cette proposition trop vaste soit retirée par le Conseil administratif, ce qui a été catégoriquement refusé par ce dernier. En commissions, leurs échanges les ont vite fait réaliser que le sujet n'était pas abouti et qu'il s'avérait compliqué de traiter ces points ensemble dans une conjoncture budgétaire difficile. Ils sollicitent à nouveau le Conseil administratif afin qu'il retire ce projet 18.05 et qu'il revienne avec des propositions distinctes. Il est également regrettable qu'ils aient perdu cinq mois sur ces sujets importants, voire urgent, pour ce qui concerne le parking du Grand-Donzel suite au réaménagement du chemin du Bois-Gourmand.

**M. PINGET** dit que le groupe socialiste est également partisan de scinder le dossier en deux, au vu des conclusions qui se sont dégagées des dernières séances de commission. Il rappelle que le groupe socialiste a déposé une motion concernant le stationnement de longue durée en relation avec la question des macarons.

**M. PATEK** explique qu'au cas où le Conseil administratif déciderait de ne pas retirer sa proposition, le vote ne pourrait porter formellement sur le retrait de cette dernière. Seul le Conseil administratif a le pouvoir de procéder à ce retrait. Le vote du Conseil municipal ne peut consister qu'en une approbation ou un refus de la proposition.

**Mme DESARDOUIN** déplore qu'à chaque fois que le groupe socialiste présente une motion, elle fait l'objet d'une séquestration par le Conseil administratif avec la ferme intention de ne rien faire. Elle en veut pour preuve la motion sur le parking qui a traîné ainsi pendant huit mois. Elle regrette que le Conseil administratif, afin de gagner du temps, arrive à présent devant le Conseil municipal avec un projet confus qui sert visiblement à empêcher toute velléité de changement ou de modification. Les auteurs de cette motion ont besoin d'être rassurés, et ils demandent au Conseil administratif de confirmer qu'il a bien l'intention de revenir avec une réponse claire et précise en accord avec le souhait exprimé dans la motion.

**M. GAVILLET** répond que le Conseil administratif accepte de retirer sa proposition afin de la réétudier, et s'engage à revenir vers le Conseil municipal avec des propositions scindées tel qu'il a été demandé.

**Mme ROSTAN** estime pour sa part que la proposition et la motion doivent être traitées ensemble.

## **6. Projet de budget et plan des investissements 2019 (prop. n°18.08) – Rapports de la commission des finances et sécurité du 6 novembre 2018 – Délibérations.**

**Mme ROSTAN** rappelle que le vote du budget, ainsi qu'il a déjà été dit, est l'acte le plus important de l'année. Il intervient après des passages dans les commissions concernées et un travail intense. Elle tient d'ores et déjà à remercier vivement toute l'administration et en particulier Mmes Pascale LIPAWSKY et Ana GALIOTTO, qui ont su faire preuve du plus grand des professionnalismes pour amender et présenter le budget soumis ce soir. Elle remercie bien entendu l'ensemble du Conseil municipal de son travail, avant de préciser qu'au grand dam de certains, le Conseil administratif *in corpore* est persuadé, considérant l'ensemble des éléments discutés ces dernières semaines, que le budget présenté ce soir, avec une légère augmentation de la fiscalité, est une bonne et très acceptable solution pour Veyrier. Elle demande en conséquence aux Conseillers de réfléchir, de ne pas se tromper de cible, ni de faire un mauvais choix. Elle espère que ce «coup de grisou» fiscal n'est que passager, que l'équilibre se rétablira dès l'année prochaine, mais elle rappelle aussi que la sonnette d'alarme a été tirée ces dernières années lors de la présentation des budgets, lesquels faisaient état d'une augmentation des revenus, certes, mais ne compensant de loin pas l'augmentation des charges, entre autres dues aux crèches. Si la situation financière de la commune se rétablissait, il serait toujours temps de revoir le taux du centime additionnel à la baisse, par exemple l'an prochain, à l'occasion des élections communales, estime-t-elle.

**M. DUC** remercie l'administration et les commissaires de leur travail efficace et apporte des corrections à son rapport concernant les décomptes des voix lors des votes. A la page 3, point 313, il faut corriger par : «...par 6 non, 4 oui et 1 abstention.» Point 300 : «...par 9 oui et 2 non.» Point 363 : «...par 6 non, 4 oui et 1 abstention.»

**Mme TAGLIABUE** tient d'abord, au nom du groupe Veyrier-Ensemble, à remercier vivement

le personnel administratif du travail fourni ces derniers mois et souligne que, pour la nouvelle secrétaire générale, Pascale LIPAWSKY, et son adjointe, Ana GALIOTTO, la tâche a été ardue. Elle dit ensuite vouloir être la plus claire possible dans son intervention afin que le public qui ne connaît pas la situation actuelle de façon précise, puisse comprendre quels sont les enjeux économiques en ce qui concerne la gestion de la commune de Veyrier, aujourd'hui et pour les années à venir. Elle rappelle que les charges au budget de fonctionnement ont été annoncées avec une augmentation d'environ 1 mio, laquelle concerne principalement deux postes. La convention signée en 2011 avec le fitness Harmony qui stipule que la commune participera par une contribution maximum de CHF 650'000 si les comptes de l'exploitant sont déficitaires durant les cinq premières années d'exploitation. L'ouverture de la crèche des Etournelles, avec une convention qui a été signée lors de la dernière législature, et qui devait coûter la bagatelle de CHF 350'000 à la commune pour quatre mois d'exploitation en 2019. Dans le budget actuel, ces deux postes ont été ramenés à CHF 450'000 et CHF 197'000 respectivement. Les autres augmentations incluent des transferts de charges du canton sur lesquelles la commune a peu d'emprise. Ces augmentations étaient prévisibles, mais par contre, ce qui ne l'était pas, c'est la diminution importante des rentrées fiscales qui a été communiquée officiellement à la commune au début du mois d'octobre. Depuis ce jour, et grâce à l'entrée en matière sur la proposition de budget annoncée au dernier Conseil municipal, un travail conséquent a été fait dans les différentes commissions afin de participer activement à la tâche entreprise par l'administration veyrite depuis quelques mois, et pour trouver des économies qui permettraient de viser l'équilibre budgétaire. Une économie de CHF 1'500'000 a pu ainsi être trouvée en coupant dans différents postes qu'il serait fastidieux d'énumérer. Il faut pourtant savoir que toutes les subventions aux sociétés "hors commune" ont été supprimées. Les subventions aux structures privées ou fortement subventionnées par l'Etat (la Salésienne, Clair-Bois, etc.) ont également été supprimées. La subvention au CLV n'a pas été augmentée et elle s'était déjà interrogée au sujet de cette structure il y a une année de cela. Elle ne va pas recommencer aujourd'hui, mais tient tout de même à préciser que le lien avec la commune et avec les différentes associations avec lesquelles le CLV est censé collaborer, en vue d'une meilleure cohésion sociale, si souvent mise en avant dans son discours, n'est pas satisfaisant. Après trois ans de fonctionnement, une réelle remise en question de ce système particulier, géré par trois entités, un comité, la FASE et la commune, se révèle nécessaire. Le groupe Veyrier-Ensemble estime que, dans une période d'austérité, la commune doit être extrêmement attentive et vigilante quant à la gestion de son budget, et cela est d'autant plus vrai lorsque le budget est difficile à équilibrer. Cette crise, qu'ils espèrent passagère, a eu au moins l'avantage de leur permettre de se pencher plus activement sur différents postes du budget et de soulever un certain nombre de problématiques qui ne leur étaient pas apparues auparavant. Elle se refuse à détailler tous ces postes, à l'exception toutefois de celui qui paraît être le chantier le plus urgent, à savoir la gestion de la petite enfance, des crèches et des garderies. Le groupe Veyrier-Ensemble avait d'ailleurs demandé, il y a quelques mois, des éclaircissements sur le fonctionnement du secteur de la petite enfance, lequel subit des variations selon les lieux et le type de gestion, privé ou communal. Ayant reçu des réponses à leurs questions, les membres du groupe ont enfin compris pourquoi la Cigogne coûtait environ CHF 15'000 de plus par enfant à la commune. Sans compter le loyer exorbitant payé au propriétaire, l'Hospice général, d'un montant de CHF 320'000 par année, avec un bail de 25 ans, reconduit en 2011 et dénonçable une année avant la date butoir de 2036. Cette information a mis la plupart des commissaires dans un état



de sidération. Ils ont eu de la peine à comprendre comment de tels accords ont pu être signés par la commune. Crèches et garderies sont indispensables, certes, mais il faut impérativement revoir le fonctionnement global de toutes ces structures. Ce chantier sera prioritaire. Elle passe en revue quelques pistes d'économie ou de revenus possibles qui seront étudiés ces prochains mois. Le coût des repas au restaurant scolaire de Pinchat est beaucoup plus important en raison de la location de la salle et de la livraison des repas par l'EMS de Vessy, lequel aurait un cuisinier haut de gamme. La remise en question des statuts de la FIV. La révision du règlement du personnel, afin d'avoir une marge de manœuvre en période d'austérité. La participation des sociétés au prix de location de la salle communale, selon leurs revenus et si l'activité est lucrative. La location de la salle communale pendant les mois d'été ainsi que pendant les week-ends. Les projets à mettre en place de toute urgence pour que la maison Prins puisse être utilisée. La commune ne peut plus se permettre d'avoir du patrimoine qui dort et qui se détériore. Un consensus à trouver autour de projets concernant la Maison Rose, la parcelle 5209, afin de dégager des revenus pour la commune à moyen terme. Les sujets à débattre et les décisions à prendre ne manquent pas, c'est pourquoi les membres du groupe Veyrier-Ensemble estiment qu'il est impératif de se mettre ensemble au travail, de ne pas se précipiter dans une augmentation du centime additionnel à chaud. Chacun d'entre eux serait mal à l'aise devant les électeurs à qui ils ont promis d'être très attentifs en matière d'augmentation du centime additionnel, surtout si cette augmentation intervenait après seulement un mois de travail sur le budget. Ils ont mis le doigt sur des sujets pour lesquels ils n'ont pas de réponse à l'heure actuelle. Aucune certitude n'existe concernant la prévision de CHF 1'700'000 de revenus fiscaux en moins. Ils estiment qu'une année pour réfléchir intelligemment et sans précipitation ne sera pas de trop, et ils défendent l'idée d'un budget déficitaire avec un plan quadriennal. Les trois options qui s'offrent aux Conseillers municipaux ce soir sont les suivantes. L'acceptation du budget proposé, avec un centime additionnel. Le refus du budget, avec le passage aux 12<sup>èmes</sup> provisionnels. L'acceptation du budget déficitaire, sans le centime additionnel, mais avec un plan quadriennal, ce qui signifie être à l'équilibre au plus tard dans quatre ans. Ils soutiennent qu'avec, à court terme, CHF 2'000'000 de charges supplémentaires dans le budget de fonctionnement, la commune ne fera pas l'économie d'une augmentation du centime additionnel dans les années à venir. Ils espèrent un engagement clair de la part des différents groupes, car évidemment, il n'est jamais populaire d'augmenter les impôts, et encore moins à l'approche des élections. Les groupes ont un devoir de responsabilité et de communication claire à effectuer auprès des habitants, afin que ces derniers comprennent les enjeux actuels. Le centime additionnel a été baissé de 1 unité en 2008, puis une deuxième en 2011, les groupes présents s'étant par ailleurs engagés à le remonter en cas de nécessité. Sauf surprise exceptionnelle, à savoir des rentrées fiscales à la hausse, la commune n'aura d'autre choix que d'augmenter le centime au budget 2020. Il serait totalement irresponsable de mettre la commune en danger avec une obstination à ne pas l'augmenter si besoin. En revanche, d'ici là, les groupes auront travaillé sur tous les sujets cités précédemment, et il pourra alors être expliqué à la population les raisons de l'augmentation du centime additionnel. Avant le vote, le groupe Veyrier-Ensemble propose trois amendements au budget. Suspendre l'engagement d'un APM supplémentaire dans l'attente du rapport du nouveau chef de la police municipale afin de mieux connaître la réalité des besoins sur le terrain et avec une mise à disposition de la commune de Troinex d'un APM veyrite déjà en activité avec un contrat à 50%. Supprimer la somme de CHF 15'000 allouée aux propriétaires privés en cas de tags sur leurs demeures. Le maintien du centime

additionnel à 38.

**Mme DESARDOUIN** présente, au nom du groupe socialiste, ses remerciements au Conseil administratif ainsi qu'au personnel administratif pour le travail effectué, mais aussi à la secrétaire générale et à son adjointe pour leur professionnalisme. Leur présence aux différentes commissions ainsi que leurs explications ont permis aux commissaires de faire leur choix en connaissance de cause et dans une période mouvementée où la situation budgétaire est très controversée et ressemble à une tempête qui est en train de détruire peu à peu toutes les valeurs existantes à la ville de Veyrier. Une dérive que les membres du groupe socialiste trouvent évidemment inquiétante. Suite aux estimations des rentrées fiscales pour 2019, l'Administration fiscale cantonale prévoit une baisse importante des recettes fiscales pour la commune. Le Conseil administratif a proposé l'augmentation de deux centimes additionnels, une hausse qui pourrait contribuer à éponger la baisse des recettes fiscales annoncée en 2019 de façon pérenne. Dans les différentes commissions, la majorité du Conseil municipal s'est mise en quatre pour contrecarrer cette décision en coupant à l'aveugle dans toutes les prestations sociales et culturelles, alors que de nombreuses coupes avaient déjà été effectuées par le Conseil administratif. Certains commissaires prétendent que ces coupes sont faites sans intention de nuire et que tout le monde doit faire un effort. Ainsi, et sans l'ombre d'une hésitation, l'indexation des salaires du personnel communal est supprimée. L'entraide à l'étranger se voit drastiquement diminuée. Certaines aides sont automatiquement supprimées, notamment celles pour la Fondation Clair-Bois de Pinchat et pour l'Institut de La Salésienne, considéré comme une figure emblématique de la commune et qui a joué, quoi qu'on en dise, un rôle important dans le développement artistique, spirituel et socio-culturel des enfants de la commune. Ces nobles valeurs tendent à disparaître. Ce n'est pas le parti démocrate-chrétien qui dira le contraire. Le plus choquant est la suppression de la somme pourtant modeste consacrée à la *Bataille des Livres*. Elle est d'autant plus aberrante lorsque l'on sait que ce sont des enfants de 8 à 12 ans, parfois défavorisés, qui bénéficient de cette aide. Les membres du groupe socialiste connaissent tous l'importance, dès le plus jeune âge, de la stimulation à la lecture, de l'intégration dans un processus de réflexion littéraire et de la sensibilisation à la créativité. Tout un ensemble de choses qui offre la possibilité aux enfants de prendre confiance en eux et de s'épanouir en toute quiétude. Ils se demandent comment certains ont pu oser demander le doublement de la rémunération des rapporteurs de commission, dans un moment qui ne paraît pas être le plus judicieux pour une telle mesure. A cela s'ajoutent les coupes arbitraires dans certains projets, dans l'espoir que cela ira mieux demain. Il semblerait que certains cherchent à se dédouaner en transmettant la patate chaude à la prochaine législature. Il aurait certainement mieux valu tirer une leçon de comportements discutables, tout simplement en travaillant sur les failles du système veyrite et en dépensant autrement, par exemple. Depuis 2010, la population de Veyrier a longuement profité d'une période florissante, avec la baisse du centime additionnel à 38 d'une part et avec la suppression de la taxe professionnelle à 100% d'autre part. Désormais, la commune se trouve en difficulté et le devoir de chacun est de se montrer responsable, non pas tant en faisant des coupes ridicules ni en augmentant le salaire des rapporteurs, mais en prenant des décisions cohérentes, de manière équitable, afin d'éviter d'écorner la crédibilité des élus de la commune face à la population. Les membres du groupe socialiste estiment que le projet de budget proposé initialement par le Conseil administratif était acceptable, mais sa version du 8 novembre ne l'est plus.

**M. SCHAFFHAUSER** indique que la situation financière de la commune pour l'établissement du budget 2019 est inquiétante, puisque le premier projet du Conseil administratif prévoyait une hausse de 2 centimes additionnels, ainsi que la réintroduction de la taxe professionnelle pour arriver à l'équilibre budgétaire. Selon les chiffres de l'Administration fiscale cantonale, les impôts des contribuables les plus importants, ceux avec un revenu supérieur à CHF 1 million, se sont effondrés de l'ordre de 10% en 2018 par rapport à 2017, et baisseraient encore de 5% en 2019. Ceux des contribuables de la tranche de revenus comprise entre CHF 500'000 et 1 million auraient été stables en 2018, mais baisseraient aussi de 5% en 2019. Les impôts de ce nombre très limité de contribuables ont un impact considérable sur les finances communales puisqu'on peut estimer qu'avec les impôts sur la fortune, ils devraient représenter au moins le quart de la totalité de l'impôt des personnes physiques. Aucune explication concrète n'a été fournie à ce jour, si ce n'est une baisse de la part privilégiée. Il est possible que d'une certaine manière, nous payions indirectement le prix des bonnes années passées. Il rappelle que les estimations de revenus fournies par le canton se sont souvent avérées très différentes de la réalité, parfois de plusieurs millions de francs. On ne peut toutefois pas blâmer l'Administration fiscale cantonale : les derniers éléments à peu près fiables sont les bordereaux fiscaux de 2016, même si tous ne sont pas encore finalisés. La majorité des contribuables, les plus importants du moins, n'a pas encore reçu de taxation 2017 et donc, en partant de ces chiffres peu fiables, le canton fait des projections pour 2018 et même pour 2019. L'incertitude des projections est donc grande. Ces dernières semaines, le travail en commission a opéré nombre de coupes dans les charges, certaines liées à des dépenses ou subventions reportées d'année en année et qui n'ont plus vraiment de justification. Mais d'autres coupes ou non-augmentation, particulièrement celles liées au personnel communal et aux sociétés locales, ont été adoptées sans gaîté de cœur. Tout ceci a permis de diminuer les charges de l'équivalent d'environ 2 centimes additionnel. Après ce travail, deux questions fondamentales se posent. Faut-il réintroduire la taxe professionnelle, qui représente environ l'équivalent d'un demi-centime additionnel ? Le groupe PLR pense que ce serait donner un très mauvais signal que de pénaliser les entreprises communales, alors même que la commune cherche à en attirer de nouvelles. La deuxième question est de savoir s'il convient d'augmenter le nombre de centimes de 38 à 39, ce qui permettrait alors d'arriver à l'équilibre budgétaire. Le groupe PLR a en majorité répondu négativement à cette question. Il préfère ne pas se précipiter pour remonter la fiscalité et préfère voter un budget déficitaire. En effet, il est tout à fait possible que les prévisions du canton soient alarmistes. Les nouvelles dans la presse ces derniers jours montrent que l'Etat de Genève renoncerait au blocage des salaires de la fonction publique, en raison de prévisions meilleures que celles escomptées. En tout état de cause, le groupe PLR pense qu'un yoyo de la fiscalité serait incompréhensible pour les contribuables veyrites. Il rappelle aussi les déclarations de la Conseillère d'Etat en charge des finances, qui faisait état d'un nombre inquiétant de départs de gros contribuables du canton, départs attribués à la fiscalité très élevée. Il ne serait donc pas adéquat pour Veyrier de faire fuir ceux qui permettent, dans une importante mesure, de faire fonctionner le budget communal. Il conviendra bien entendu de réévaluer la situation dans une année, lors du budget 2020. Le Conseil municipal et le Conseil administratif ont devant eux une année complète pour procéder à des réductions de dépenses, dont un certain nombre sont d'ores et déjà identifiées. Ils pourront également s'atteler à mieux valoriser certains actifs pour apporter de nouvelles recettes à la commune. Il profite de rappeler à ceux qui seraient tentés, Conseillers administratifs ou groupes politiques, par des dépenses somptuaires comme cela a été le cas à

l'occasion de ce début de législature, que cela a un coût, voire deux coûts : il faut non seulement amortir ces dépenses, mais aussi augmenter la dette pour financer ces investissements. Avec les taux d'intérêts actuels très bas, cela ne coûte pas très cher, mais ce pourrait ne plus être le cas à l'avenir. Et il est très difficile d'expliquer au personnel ou aux associations qu'il n'y a plus d'argent pour eux en raison d'investissements non indispensables. Le groupe PLR proposera donc un premier amendement au projet de budget qui revient de commission, demandant de ramener le taux de centimes additionnels de 39 à 38. Ceci aura pour conséquence un budget 2019 déficitaire, budget que le groupe PLR acceptera majoritairement. Le groupe PLR souhaite toutefois apporter également quelques amendements supplémentaires de moindre importance, qu'il a identifiés à l'occasion des séances de commissions. Il adresse aussi ses remerciements à l'administration communale, particulièrement à la secrétaire générale, mais également à la secrétaire générale adjointe, qui ont dû travailler sur ce budget dans des conditions compliquées, rendues encore plus difficiles par le passage à la nouvelle norme comptable MCH2.

**M. DUC** indique que le groupe PLR propose d'apporter quatre amendements au projet de budget 2019, soit la suppression du poste d'APM supplémentaire. A la place, un APM doit être mis à disposition de Troinex à 50% selon les modalités exposées en commission des finances, afin de permettre à Veyrier d'obtenir des rentrées d'argent supplémentaires. Le Conseil administratif a informé qu'il allait signer une convention avec Troinex concernant la mise à disposition d'un APM, mais à l'heure actuelle, rien n'est signé. La commune ne peut engager de personnel supplémentaire tant qu'une convention sur une durée de plusieurs années n'est pas signée avec Troinex. D'ailleurs, les membres du groupe PLR demandent que cette convention soit étudiée par la commission des finances et sécurité avant signature. De plus, ils attendent le rapport du nouveau chef de la police municipale concernant sa vision des besoins de la commune quant à la sécurité. Ce rapport connu, ils seront prêts à entrer en matière sur l'engagement d'un agent supplémentaire, APM ou agent de stationnement, à définir. Concernant GPA, environ CHF 150'000 ont été dépensés à ce jour pour des patrouilles privées. Par une simple règle de trois, la commune devrait dépenser environ CHF 190'000 d'ici la fin de l'année, sachant que les vacances de Noël sont malheureusement propices aux cambriolages. De plus, un texte approuvé par le Conseil municipal demandait expressément d'augmenter le budget des patrouilles privées qui ne remplissent pas les mêmes tâches que la police municipale, mais la complètent. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR demande d'augmenter le budget alloué aux patrouilles privées de CHF 160'000 à CHF 190'000, ainsi que la suppression des CHF 15'000 alloués au nettoyage des tags sur le domaine privé. Concernant la crèche des Etournelles, et compte tenu de l'avis des professionnels de la construction présents dans leur groupe au sujet de l'avancée du chantier, sachant par ailleurs que la crèche ne pourra pas accueillir d'enfant tant que tous les aménagements extérieurs ne seront pas terminés, le groupe PLR propose de modifier le budget de fonctionnement de la crèche des Etournelles afin que les premiers enfants soient accueillis dès le 1<sup>er</sup> décembre 2019. Il demande s'il est vrai que la commune ne toucherait pas de subvention si la crèche ouvrait au 1<sup>er</sup> décembre 2019.

**Mme LUTHI** confirme que les subventions ne seraient pas perçues par la commune si la crèche ouvrait le 1<sup>er</sup> décembre.

**M. DUC** dit qu'en conséquence, le groupe PLR décide de retirer son quatrième et dernier amendement concernant la crèche des Etournelles.

**M. MARTIN** indique que l'étude du budget 2019 ne fut pas de tout repos. Le groupe PDC remercie toute l'administration communale et le Conseil administratif du travail accompli et des nombreux allers retours suite aux modifications dans les commissions. Plusieurs raisons à cette situation ont déjà été mentionnées lors du dernier Conseil municipal d'octobre et, sans vouloir plagier ses collègues qui s'étaient exprimés, il lui semble important de mettre de la temporalité dans la démarche intellectuelle et politique entreprise par son groupe. Une information générique a été remise lors de la commission des finances du 18 septembre qui annonçait un trou dans les estimations des rentrées fiscales prévues en 2019, un budget déficitaire de CHF 2,7 mios comme base de départ et, ce qui est loin d'être négligeable, des comptes 2018 également négatifs. S'en est suivi la remise du premier budget travaillé par le Conseil administratif quelques jours avant le Conseil municipal d'octobre, budget qui a provoqué bien évidemment beaucoup d'émotion au sein des différents groupes, comme d'ailleurs au sein de la population veyrite. Cette situation inhabituelle a eu le mérite que l'ensemble des Conseillers municipaux se sont penchés beaucoup plus assidument sur le fonctionnement de la commune, ce que, et il est toujours plus facile de le dire après, ils n'avaient peut-être pas suffisamment fait lors des exercices précédents. Si cela a demandé de nombreuses heures de discussion, cela leur a également permis de mieux comprendre les conséquences du mécanisme machiavélique de la péréquation financière intercommunale opérée dans le canton, basée sur le principe de la capacité financière des communes mesurée selon trois indices de revenus, soit par rapport aux nombres d'habitants et d'élèves, à l'importance du domaine public à charge des communes, et à un indice du taux de centimes additionnels. L'impact de la bonne capacité financière est chiffrable et se traduit par un ensemble de charges importantes reportées sur la commune. Deux chiffres sont, à ce stade, à prendre en considération quant à la maîtrise du budget de fonctionnement : CHF 535'000 qui correspondent à l'augmentation entre 2018 et 2019 des charges incompressibles de transfert, pour lesquelles la commune ne peut que donner son aval à ce jour. Le pourcentage que représentent ces charges incompressibles sur le total des charges de la commune en 2019 est de 58,5%, un taux en augmentation de 2% par rapport à l'année passée. Pour le budget 2019, mais aussi ceux sur les prochaines années, ils notent également un degré de conviction affiché par l'administration et relayé par le Conseil administratif sur l'évolution des chiffres des budgets de fonctionnement à venir. Ils se demandent ce qui doit être incorporé à leurs réflexions à ce stade. Ils auraient pu se focaliser sur ces estimations fiscales quelque peu aléatoires fournies par l'Etat et prendre le parti que, comme les autres années, les chiffres à recevoir en mars 2020 pour clôturer les comptes 2019 seront plus élevés. Ils ont accepté l'augmentation de 1% du chiffre d'évaluation fiscale, mais à ce stade, tant qu'ils n'auront pas une explication plus convaincante de cette baisse de revenus fiscaux pour 2018 et 2019 qu'un dividende non versé durant les années précédentes, ils ne concentreront pas leur réflexion sur cet aspect-là. Ils attendent d'ailleurs un retour du Conseil administratif, puisqu'il est la seule autorité de la commune à avoir accès à cette information. Du côté des charges, ils se montrent très inquiets sur le pourcentage de charges dites incompressibles qui, sans aucun changement dans les facteurs mathématiques appliqués à la péréquation, va inexorablement augmenter. Quand une commune comme Veyrier se retrouve avec seulement 7% de ses charges annuelles sur lesquelles elle a une marge de manœuvre totale, et que ces charges-là sont en majorité des aides aux institutions et aux associations, notamment veyrites, et qui ont déjà été coupées de plus de CHF 400'000 dans le budget 2019 présenté ce soir, leur responsabilité d'élus est de se projeter dans l'avenir proche et d'anticiper de quelle manière ils

géreront les prochains budgets si tous les facteurs restent identiques. Alors, bien sûr, ils soutiennent à 150% les demandes faites ce soir, d'ouvrir de vrais chantiers. Le Conseil administratif en a ouvert quelques-uns pour trouver des pistes d'augmentation de revenus, mais ils pensent qu'il y a aussi des chantiers à ouvrir pour analyser les charges afférentes à la commune, qu'elles soient incompressibles ou non. Cette question pourrait d'ailleurs être posée à l'ACG. La question s'est posée de savoir si l'augmentation de la taxation devait être proposée déjà en 2019 ou pas. Les coupes apportées dans ce budget 2019, qu'il soit accepté avec ou sans le centime additionnel, sont peut-être tolérables dans ce contexte difficile de revenus en baisse, elles ont apporté quelques grincements de dents selon les affinités des différents groupes politiques autour de cet hémicycle, mais elles ont été votées à la majorité dans les commissions. Les suivantes, qui devront être obligatoirement mises en place lors des budgets à venir, la marge de manœuvre étant de 7% et le montant des charges incompressibles en augmentation de plus CHF 500'000, vont mettre à mal plusieurs associations et institutions, en grande majorité veyrites, puisque les autres subventions hors commune ont déjà été coupées. Pour tenter d'éviter de devoir diminuer d'au moins 50% les subventions aux associations et institutions veyrites, et de réduire drastiquement le budget des fêtes villageoises, il leur faudra compter sur des rentrées fiscales en augmentation, celle-ci comptent aujourd'hui pour 87% du total des revenus, d'autres revenus en cours de discussion mais pas automatiquement réalisables à si court terme, sur un ralentissement des affectations de charges supplémentaires dues à la péréquation ou encore sur des négociations de réduction de charges. Pour les rentrées fiscales, ils auraient pu se réjouir du communiqué de presse de l'Etat de Genève du 7 novembre dernier qui disait en substance : «De nouvelles prévisions des recettes fiscales pour 2019 s'avèrent plus favorables qu'escomptées lors de l'élaboration du budget en septembre». Sauf que ces nouvelles prévisions sortent du même tableau que les prévisions reçues par la commune en octobre, après la première mouture, et qu'au contraire de l'Etat, le montant révisé pour Veyrier est de + CHF 5'000. Il faut donc se préparer à ce que l'architecture de la répartition des rentrées fiscales soit la cause de cette situation, à savoir essentiellement les revenus des personnes physiques, pas de rentrées fiscales supplémentaires de PME, un taux de part privilégiée qui va continuer à descendre si d'autres communes montent leur centime. Ils pourraient adopter le comportement qui dirait : "attendons pour voir", et sur ce point, ils pourraient rejoindre un argument émis ce soir, à savoir qu'ils sont poussés à prendre des décisions trop rapidement sans connaître l'entier des données et qu'ils vont encore découvrir des situations pour lesquelles ils se poseront légitimement la question de leur équité. C'était d'ailleurs exactement l'état dans lequel ils se trouvaient début octobre. Ces recherches de revenus supplémentaires et ces discussions serrées sur les diminutions de charges appelées «chantiers» doivent être proactivement menées par le Conseil administratif et l'administration communale, avec l'aide du Conseil municipal, que ce soit avec un budget 2019 à l'équilibre ou un budget déficitaire. Ils insistent sur ce point car c'est un travail que tous les élus doivent entreprendre. Il n'y a pas lieu de repousser celui-ci jusqu'à la prochaine législature 2020-2025. C'est une décision de principe qu'ils doivent moralement accepter. Ils ont donc opté pour accepter le budget proposé par le Conseil administratif après le retour des commissions avec un seul centime additionnel de hausse et aucune taxe professionnelle prélevée, afin de stopper la descente aux enfers du taux de part privilégiée dont l'impact sur la répartition des impôts communaux est primordial pour équilibrer les budgets à venir. Des investissements importants sont prévus et apporteront des rentrées fiscales en proportion. Néanmoins, les amortissements de ces investissements,

ainsi que les charges financières liées aux emprunts bancaires grèveront également le budget de fonctionnement. Si ce budget équilibré n'est pas voté ce soir, ils ne refuseront pas un budget déficitaire. Le travail en commission mérite cette reconnaissance. Ils auront toutefois très clairement l'impression d'avoir grillé un joker, alors que ce dernier sera ou serait plus utile lors des années à venir.

**M. PINGET** indique qu'à la dernière séance du Conseil municipal, le groupe socialiste a exprimé son approbation quant au projet de budget que lui présentait le Conseil administratif. Ses membres relevaient en particulier qu'il échappait au dogmatisme en combinant à la fois les coupes et l'augmentation des rentrées fiscales dans le but d'arriver à l'équilibre. Ils pouvaient espérer que le travail des commissions affinerait le projet et ferait ressortir des possibilités de limiter les efforts de part et d'autre. Au lieu de cela, le projet de retour des commissions a perdu son équilibre et est désormais marqué de l'empreinte d'une espèce de crédo néo-libéral, jusqu'à la provocation, selon lequel l'augmentation du taux du centime additionnel à 40 doit être évité à tout prix, ou du moins, reporté jusqu'aux élections. Au sujet du personnel communal, les membres du groupe socialiste relèvent qu'il ne s'est pas passé une séance sans qu'ils aient eu l'occasion de relever la qualité de son travail. Malgré cela, la décision a été prise à la majorité de faire sauter l'indexation de 1% des salaires pour épargner CHF 60'000. Au sujet de l'état des routes, le chemin de Pinchat est si dégradé qu'il en devient dangereux, et il avait été prévu de réparer au moins les dégâts les plus graves. Mais la commission des finances qu'il vaut mieux ne pas appeler «de sécurité», a en l'occurrence trouvé un argument lumineux pour reporter l'opération d'une année, à savoir qu'il faudra de toute façon réparer le chemin quand les Grands Esserts se construiront. Mais qu'importe l'argument, pourvu qu'une dépense puisse être repoussée. Egalement, le service social de la commune, que le groupe socialiste a arraché de haute lutte à une majorité qui n'en voyait pas l'utilité, est de plus en plus assailli de demandes d'aides, venant surtout de personnes âgées. En effet, les aînés de Veyrier sont de plus en plus nombreux à venir demander des bons pour s'approvisionner à l'épicerie solidaire. Un bon de cinq francs donne droit à vingt francs d'achats. Malgré cet état de fait, les coupes dans l'enveloppe sociale se sont faites allègrement. De même, en ce qui concerne le Centre de loisirs de Veyrier qui coûte, aux yeux de certains, trop cher et n'en fait pas assez. Dans la première mouture du projet de budget, en remboursant un prêt à la FIV, la commune diminuait la charge des intérêts. Ce n'était pas une mauvaise idée, car les finances de la FIV sont saines et pourraient supporter une telle mesure. Or la deuxième mouture du budget prend acte d'une augmentation à 3,5% du taux de rémunération de son capital de dotation. La pompe à sous fonctionne à plein régime. Le plus fort, c'est que cette version paraît encore trop douce aux Conseillers néo-libéraux de la commune, qui préfèrent mettre cette dernière sous la tutelle des autorités cantonales pour quatre années, et priver ainsi le Conseil municipal de son libre arbitre, plutôt que de lâcher quoi que ce soit sur la fiscalité. Et cela en sachant pertinemment que le retour à l'équilibre passera par une augmentation substantielle du taux des centimes additionnels.

**Mme ROSTAN** rappelle qu'en cas de refus de l'APM supplémentaire, ce ne sont plus 300 heures d'APM qui seraient offertes à Troinex, mais plus de 1'000 heures. Il en va également de la relation de Veyrier avec la commune de Troinex, avec qui la collaboration est fructueuse pour Veyrier. Elle maintient donc sa ferme intention de conserver en l'état la proposition du Conseil administratif à ce sujet et refuse d'ores et déjà la mise à disposition d'un APM à 50% à Troinex, si le poste est retiré.

**M. ROBERT** précise que la position de la majorité du groupe PLR n'engage que cette majorité, ce qui implique que la minorité au sein du groupe a un avis divergent concernant la question du centime additionnel. Cette différence de point de vue ne remet bien sûr pas en question l'attachement de cette minorité momentanée aux valeurs défendues par le PLR, la liberté et la responsabilité individuelles, entre autres. Il rappelle que les explications et les documents transmis par l'administration de la commune font état d'une augmentation inévitable des charges pour les prochaines années. L'évolution du type d'habitant sur la commune avec plus de locataires, au détriment des propriétaires de villas, et un impact direct sur les contributions, l'augmentation programmée des investissements et conséquemment de la dette et des intérêts, toutes ces raisons incitent à la prudence et expliquent qu'une minorité du groupe PLR est favorable à la proposition du Conseil administratif de présenter un budget avec un centime à 39.

**M. MÜLLER** dit qu'avant de passer au vote des amendements et du budget, il profite de l'occasion pour revenir sur un sujet qui a déjà été traité à la commission des affaires sociales ainsi qu'à celle des finances, sans pour autant qu'il s'en montre satisfait. Il veut parler de la subvention à la Mémoire de Veyrier, dont il est membre. Jusqu'à la semaine passée, la Mémoire de Veyrier était une simple émanation de la commune, dépendant de La Mansarde et sans personnalité juridique propre. Suite aux pressions du dernier Conseil administratif déjà, et de l'actuel encore plus, la Mémoire de Veyrier a décidé de devenir une association, ce qui est chose faite depuis mercredi dernier. La subvention allouée à l'association au budget 2019, à savoir CHF 25'000, avait déjà été réduite de 20%, soit de CHF 5'000, lors de la première commission des finances, à l'image de celles de toutes les autres associations veyrites. Lors de la commission des finances suivante, cette diminution linéaire de 20% avait été abandonnée, car les commissaires avaient considéré que les associations sont une sorte de «poumon» de la commune, et que le rôle qu'elles jouent est primordial et doit se poursuivre, indépendamment des problèmes budgétaires actuels. Un rétablissement du budget à 100% a alors été décidé pour toutes les associations, sauf pour la Mémoire de Veyrier. Le Conseil administratif, lors de la dernière commission des finances, a en effet expliqué que la Mémoire de Veyrier n'ayant dépensé en octobre 2018 que CHF 9'000 de son budget total de CHF 25'000, estimait qu'il n'était pas nécessaire de rétablir la subvention de l'association à son montant initial, et que CHF 20'000 couvriraient largement ses besoins. Si le Conseil administratif avait pris ne serait-ce que la peine de contacter la Mémoire, cette dernière aurait pu lui expliquer que l'association s'apprêtait à publier deux autres ouvrages cette année encore, et que, par conséquent, le budget serait presque entièrement consommé avant la fin de l'année, sans compter qu'elle avait même l'intention de doubler le nombre d'ouvrages publiés en 2019. Décrocher le téléphone, pour un Conseil administratif à ce point autiste, aurait demandé un effort excédant ses capacités. L'explication du Conseil administratif est probablement la plus grande idiotie jamais entendue d'oreille de Conseiller membre du PDC. En effet, une association a tout intérêt, selon cette logique propre au Conseil administratif, à dépenser la totalité de son budget avant le processus budgétaire, plutôt que de fournir des efforts pour dégager des économies, car si elle dépense tout son budget dans les temps, il y a de fortes chances pour qu'on lui attribue la même somme pour l'année suivante. Il ajoute que la tentation est grande de proposer un amendement afin de rétablir la subvention initialement prévue, à travers un vote nominal. Ce ne serait que rendre à César ce qui est à César. Mais il déclare qu'il s'en abstiendra, non par crainte de mettre certains Conseillers dans l'embarras, mais parce que le rétablissement de la subvention a déjà été refusé, à de courtes



majorités, à l'occasion des deux commissions précitées. Il n'apprécie guère cette décision, mais il déclare la respecter. Cela dit, il mentionne que le nouveau comité de l'association de la Mémoire de Veyrier, dans son grand optimisme et sa grande naïveté, l'a chargé de transmettre un message aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif. Il cite : «Le comité de l'association de la Mémoire de Veyrier tient à remercier les autorités politiques de la commune dans leur ensemble pour le budget 2019». Il laisse aux intéressés le soin de comprendre le message de la manière qu'ils le voudront.

**M. PATEK** demande que le vote concernant le centime additionnel et le projet de budget 2019 se fasse nominalement, compte tenu de l'importance de l'enjeu.

**M. BERNHEIM** intervient à titre personnel et tient à rappeler qu'ils ont eu peu de temps pour réagir en reconnaissant tout le travail qui a été fait, que ce soit par le Conseil administratif, l'administration communale ou en commission. Il faut également rappeler que, depuis 2013, des espoirs ont été fondés sur l'imposition dans la commune de domicile. Depuis deux ans, le budget ne tient qu'à "un fil" comme cela a été rappelé. En octobre, une présentation a été faite à Veyrier par un représentant de l'administration fiscale qui a indiqué qu'il n'avait aucune nouvelle sur le projet d'imposition au lieu de domicile et qu'il était difficile d'évaluer l'augmentation de revenus générée par un nouvel habitant. Dans les conditions évoquées, il est donc difficile de prévoir un budget en tenant compte de l'évolution du nombre d'habitants et sans visibilité sur les revenus des personnes physiques qui composent l'essentiel des rentrées communales. Il rappelle que la majorité des revenus des personnes physiques repose sur 30 contribuables. Quid du risque de départ de l'un d'entre eux si le centime est augmenté ? Il faut y penser et relève que la tâche est difficile ce soir.

**M. PINGET** rappelle à ce propos qu'un centime additionnel correspond, pour Veyrier, à environ CHF 36 par tranche de CHF 10'000 d'impôt, ce qui donne environ CHF 3'600 à payer en plus, pour 1 million d'impôt initialement payé. C'est à la fois beaucoup et peu, puisque cela ne représente guère que 0,36% d'augmentation d'impôt pour ces très riches contribuables. Il se demande si ces CHF 3'600 à payer en plus par année vaudraient réellement la peine de déménager dans le canton de Zoug, et conclut par la négative. La menace n'est qu'apparente. Il ajoute que, si certains contribuables ressentent effectivement ce besoin, il ne serait pas mécontent de les voir partir.

**Mme BESSAT** ne comprend pas la conclusion du rapport de la dernière commission des finances, à savoir le résultat du vote concernant le budget 2019 de M. DUC.

**M. DUC** confirme que la commission des finances a bien rejeté la proposition de budget du Conseil administratif par 6 voix contre, 4 oui et 1 abstention.

**La présidente** donne lecture de la proposition du rapport relatif à la taxe professionnelle.

*Ce rapport est accepté par 21 oui et 3 non.*

**La présidente** donne lecture du projet de délibération relatif à la taxe professionnelle.

*Cette délibération est acceptée par 21 oui et 3 non.*

**La présidente** donne lecture de la proposition du rapport relatif à l'échelle des salaires.

*Ce rapport est accepté par 21 oui et 3 non.*

**La présidente** donne lecture du projet de délibération relatif à l'échelle des salaires.

*Cette délibération est acceptée par 21 oui et 3 non.*

**La présidente** met au vote l'amendement concernant la suppression au budget de la somme de CHF 15'000 allouée aux propriétaires de maisons victimes de tags.

*Cette proposition d'amendement est acceptée par 23 oui et 1 non.*

**La présidente** met au vote l'amendement proposant l'augmentation du budget pour la surveillance GPA de CHF 150'000 à CHF 190'000.

*Cette proposition d'amendement est rejetée par 15 non et 9 oui.*

Concernant l'amendement proposant de supprimer le poste supplémentaire d'APM, **M. DUC** rappelle que le PLR reste favorable à l'engagement d'un agent de stationnement supplémentaire si le besoin s'en faisait sentir, et cela malgré le fait qu'un APM a été en congé sans solde pendant plus d'une année, et que, par ailleurs, des APM étaient fréquemment absents ces deux dernières années pour cause de formation.

**Mme ROSTAN** répond que ces formations permettent aujourd'hui aux APM d'interpeller une personne et d'assurer son suivi judiciaire. Or ce travail suppose des charges administratives supplémentaires.

**La présidente** met au vote l'amendement proposant le retranchement de CHF 100'000 des charges du personnel administratif relatif au refus d'engagement d'un nouvel APM.

*Cette proposition d'amendement est acceptée par 16 oui et 8 non.*

**La présidente** met au vote l'amendement relatif à la baisse du centime additionnel de 39 à 38.

Le vote a lieu à l'appel nominal.

Votent oui : Mmes A. BATARDON, M. CHERBULIEZ, A. TAGLIABUE et MM. S. BARTOLINI, L. BERNHEIM, O. DUC, J.J. IMBERTI, J. JOUSSON, S. KAPANCI, S. PATEK, T. SCHAFFHAUSER, A. VOUILLOZ, S. ZANICOLI.

Votent non : Mmes M. BESSAT, M.-L. DESARDOUIN, C.-F. MATTHEY et MM. J. CHARLES, C. HUTZLI, J.-M. MARTIN, M. MÜLLER, F. ODIN, A. PAUTEX, B. PINGET, C. ROBERT.

*Cet amendement est accepté par 13 oui et 11 non.*

**M. PATEK** propose une suspension de séance pour que les montants des charges et des revenus figurant à l'article 1 du projet de délibération soient corrigés en fonction des amendements votés ce soir.

*La suspension de séance est acceptée à l'unanimité.*

*La séance reprend.*

**M. PINGET** souhaite, avant le vote du budget, que l'enjeu de ce vote soit reprécisé, car ce qui est proposé ce soir est soit le refus du budget et d'aborder 2019 sans budget ou l'acceptation d'un budget déficitaire. Il est important que les implications du choix fait soient claires.

**Mme TAGLIABUE** indique qu'avec un budget déficitaire et un plan financier quadriennal, la commune doit atteindre l'équilibre dans les quatre ans. Si ce n'est pas le cas, elle sera mise

sous tutelle et l'Etat décidera des économies à faire ou de l'augmentation du centime additionnel. Le but d'un budget déficitaire est de revenir rapidement à l'équilibre. Si le budget est refusé, la commune débutera l'année 2019 avec des 12<sup>èmes</sup> provisionnels basés sur le budget 2018 et qui impliquent qu'un 12<sup>ème</sup> de ce budget peut être dépensé chaque mois.

**La présidente** donne lecture de la proposition du rapport relatif au budget de fonctionnement et au plan des investissements 2019.

*Ce rapport est accepté par 21 oui et 3 non.*

**La présidente** donne lecture du projet de délibération relatif au budget annuel de fonctionnement 2019.

Le vote a lieu à l'appel nominal.

Votent oui : Mmes A. BATARDON, M. CHERBULIEZ, C.-F. MATTHEY, A. TAGLIABUE et MM. S. BARTOLINI, L. BERNHEIM, J. CHARLES, O. DUC, C. HUTZLI, J.J. IMBERTI, J. JOUSSON, S. KAPANCI, J.-M. MARTIN, F. ODIN, S. PATEK, A. PAUTEX, C. ROBERT, T. SCHAFFHAUSER, A. VOUILLOZ et S. ZANICOLI.

Votent non : Mmes M. BESSAT, M.-L. DESARDOUIN et M. B. PINGET.

S'abstient : M. M. MÜLLER.

*Cette délibération est acceptée par 20 oui, 3 non et 1 abstention.*

**M. GAVILLET** prend acte de la décision prise par les membres du Conseil municipal et déplore certaines coupes qui ont été faites aux dépens du personnel communal. Une majorité du Conseil municipal s'est visiblement trompée de cible. Il réitère ses remerciements à toutes les collaboratrices et collaborateurs pour leur travail, leur professionnalisme et leur engagement au sein de la commune de Veyrier, et compte sur eux pour continuer dans cet esprit.

**Mme ROSTAN** regrette la décision prise ce soir concernant le budget et demande qu'on se souvienne, dans 4 ans, si par malheur la situation se détériorait, que c'est bien le Conseil municipal, et non le Conseil administratif, qui en a décidé ainsi.

**M. BERNHEIM** souligne que la décision de ce soir n'est en aucun cas un désaveu à l'encontre du Conseil administratif, mais bien un moyen de donner un temps de réflexion à la commune au milieu d'un contexte instable et semé d'inconnus.

## **7. Propositions du Conseil administratif.**

### **a) Contribution au Fonds intercommunal pour le développement urbain – FIDU (prop. n°18.09).**

**Mme LUTHI** indique que la contribution annuelle au FIDU a été fixée à 25 mios, dont 2 mios pris en charge par le canton, et 23 mios par les communes. Toutes les communes sont appelées à verser une participation à ce fonds. Cette part est calculée en fonction de la valeur de production du centime additionnel, personnes physiques et morales, ainsi que de la population de chaque commune. La contribution de la commune de Veyrier pour 2019 s'élève

à CHF 549'000 et est destinée aux subventions pour les infrastructures communales rendues nécessaires pour l'accueil des nouveaux habitants. La commune devrait recevoir de ce même fonds CHF 7'000 par nouveau logement construit, et CHF 700'000 par nouvelle classe créée, ce qui représente à terme CHF 8'554'000 pour les logements des Grands Esserts, CHF 14'545'000 pour la nouvelle école de vingt classes, et CHF 140'000 pour les nouveaux logements des Etournelles.

**M. JOUSSON** précise que le Fonds intercommunal pour le développement urbain est une contribution obligatoire pour l'ensemble des communes genevoises. Ce fonds destiné à aider les communes construisant des logements ou des équipements publics permettra à la commune de Veyrier de recevoir plus de 8 millions de francs pour les 1'200 logements des Grands Esserts et plus de 14 millions de francs pour les 20 classes de sa nouvelle école, soit au total plus de 22 millions de francs. L'enjeu pour la commune de Veyrier n'est donc pas le versement de la contribution obligatoire de CHF 549'000, mais bien la densification de la zone villas, dite zone 5, et plus particulièrement celle de la couronne villageoise située en partie dans cette zone 5. Un total de 800 logements y sont prévus, dont 300 en zone 5, pour lesquels aucune aide n'est allouée à ce jour. Il s'est déjà exprimé sur cette absence d'aide du FIDU à la construction de logements sur la zone 5, et ne peut que réitérer son encouragement et son total soutien au Conseil administratif dans ses démarches auprès de l'Association des communes genevoises afin que les grands projets d'urbanisation de la zone 5, comme celui de la couronne villageoise, soient également subventionnés comme le sont ceux de la zone de développement 3. Le groupe Veyrier-Ensemble demande le vote immédiat sur la contribution au FIDU.

**M. DUC** informe que le groupe PLR soutient l'avis émis par M. JOUSSON et demande également un vote immédiat sur le même sujet.

**M. MARTIN** dit que le groupe PDC est du même avis et demande également un vote immédiat.

**M. PINGET** informe que le groupe socialiste s'associe à ce qui vient d'être dit et qu'il demande le vote immédiat.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 24 oui.*

*Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 24 oui.*

**La présidente** donne lecture du projet de délibération relatif à la contribution au FIDU.

*Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 24 oui.*

## **8. Propositions des Conseillers municipaux.**

Il n'y a pas de proposition.

## 9. Questions et divers.

**Mme LUTHI** répond à la demande de Mme CHERBULIEZ concernant le mur en mauvais état situé près du parking à vélos de l'école de Pinchat, en disant que des renseignements seront pris et qu'une réponse sera donnée à une prochaine séance.

**M. GAVILLET** répond à une demande de Mme TAGLIABUE concernant les places de parking devant la banque Raiffeisen, en disant que le Conseil municipal a reçu une délégation du Conseil de fondation et de la direction de la banque Raiffeisen, à qui il a expliqué qu'une procédure accélérée était en cours pour mettre deux places de parking en zone 30 minutes. Le Conseil de fondation de la banque s'est montré satisfait de cette évolution.

**M. GAVILLET** répond à une question de Mme DESARDOUIN concernant le prix élevé de la raclette mise en vente à l'occasion de la fête du 1<sup>er</sup> août, en disant que le traiteur a changé et que le prix demandé était pour une raclette double.

**M. BARTOLINI** informe que la prochaine séance de la commission ad hoc du PDCOM aura lieu le lundi 19 novembre à 18h30, et qu'elle accueillera, pendant les trente premières minutes, tous les Conseillères et Conseillers municipaux qui désireront y assister.

**Mme DESARDOUIN** demande si l'invitation reçue pour les promotions civiques est destinée à tous les Conseillers municipaux, bien que l'en-tête ne mentionne que les membres du bureau.

**M. GAVILLET** répond qu'il s'agit d'une erreur administrative et que l'invitation est bien réservée aux membres du bureau.

**M. VOUILLOZ** veut s'assurer que la manifestation en question n'abîmera pas le parquet tout neuf de l'école de Bois-Gourmand.

**M. GAVILLET** ne connaît pas encore le programme qui sera proposé aux jeunes mais il assure que cette donnée sera prise en compte.

**M. ZANICOLI** demande que la piste cyclable soit indiquée à l'endroit du feu rouge situé en face du stand de tir, car certains cyclistes vont tout droit en direction de Vessy au lieu de bifurquer en direction du Grand-Donzel afin de récupérer la piste cyclable.

**Mme ROSTAN** va voir ce qui peut être fait.

**Mme MATTHEY** se fait l'écho de plaintes d'habitants de la commune concernant la forte odeur de haschich cultivé sur Troinex et qui contaminerait les environs, notamment le chemin des Marais, situé sur la commune de Veyrier.

**M. GAVILLET** répond que cette culture est tout à fait légale et ne voit pas comment il pourrait contrôler les flux odorants qui voyagent dans l'atmosphère au mépris des frontières communales.

**M. IMBERTI** explique que la culture de haschich répond à une forte demande de l'industrie pharmaceutique qui utilise de plus en plus cette substance dans l'élaboration de médicaments. Il confirme que l'odeur est puissante, tout comme l'est l'odeur du chou chinois qu'il a lui-même cultivé à une époque.

**M. ODIN**, en tant que voisin direct de cette exploitation, confirme à son tour que l'odeur pour les riverains est insupportable, voire nauséabonde, contrairement à celle du chou qui, bien

que chinois, correspond davantage aux coutumes locales. Il a pris langue avec les exploitants de la culture incriminée, mais il avoue sa perplexité et souhaiterait qu'un courrier soit envoyé à la commune de Troinex par le Conseil administratif, dans le but de trouver une solution à ce problème. Il pourrait également être demandé au propriétaire de ne pas louer ses terrains pour ce genre de culture.

**Mme CHERBULIEZ** doute qu'une interdiction puisse porter ses fruits, car après tout, l'exploitation en question est légale. Par contre, un système de ventilation, au cas où le haschich serait cultivé sous serre, pourrait représenter une solution satisfaisante pour les deux parties.

La séance est levée à 22h00.

La secrétaire générale

Le secrétaire  
du Conseil municipal

La présidente  
du Conseil municipal

Pascale Lipawsky

Jacques Charles

Barbara Gremaud